Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien
iotc ctoi

APPENDICE 6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : BONITOU (2026)

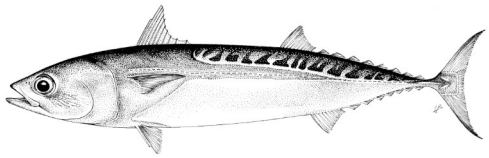


TABLEAU 1. État du bonitou (*Auxis rochei*) de l'océan Indien

Zone[1]	**Indicateurs**		**Détermination de l'état du stock 2024**[3]
Océan Indien	Captures 2025 (t) Captures annuelles moyennes (2021-2025) (t)	84 820[2] 63,647	**Inconnu**
	RMD (1 000 t) (IC 80%) F_{RMD} (IC 80 %) B_{RMD} (1 000 t) (IC 80 %) $F_{actuelle}/F_{RMD}$ (IC 80 %) $B_{actuelle}/B_{RMD}$ (IC 80 %) $B_{actuelle}/B_0$ (IC 80%)	Inconnu	

[1]Délimitations du stock définies par la zone de compétence de la CTOI ;
[2] Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2025 : 0,7 %;
[3] 2022 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}$< 1)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}$≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}$> 1)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}$≤ 1)		
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le bonitou en 2026. Les résultats se basent donc sur les résultats de l'évaluation conduite en 2024 qui étudiait plusieurs méthodes limitées en données, dont les modèles C-MSY, LB-SPR et Fishblicc (basés sur des données allant jusqu'en 2022). Toutefois, les données de captures de bonitou sont très incertaines compte tenu du fort pourcentage de captures qui ont dues être estimées en raison de divers problèmes de déclaration. Les méthodes d'évaluation fondées sur les tailles LB-SPR et Fishblicc utilisant des données de tailles des pêcheries de filets maillants et de senneurs ont toutes deux estimé que le ratio potentiel de reproduction actuel se situe au-dessous du niveau de référence de $SPR_{40\%}$ (une mesure de substitution pour l'épuisement de 40 % souvent considérée comme la cible opposée aux risques dans de nombreuses pêcheries limitées en données). En l'absence de données sur les pêches pour plusieurs pêcheries, seuls des indicateurs préliminaires de l'état du stock (PUE et poids moyen) peuvent être utilisés. Certains aspects des pêcheries ciblant le bonitou, associés au manque de données sur lesquelles baser une évaluation du stock, suscitent

des préoccupations. L'état du stock, déterminé en fonction des points de référence de la Commission que sont B_{RMD} et F_{RMD}, demeure **inconnu** (**Tableau 1**).

Perspectives. Les captures annuelles de bonitou ont régulièrement augmenté, atteignant un maximum de plus de 40 000 t en 2020. Même si les captures de 2020 et 2021 sont restées proches de 30 000 t, une nette augmentation a de nouveau eu lieu ces dernières années, dépassant 90 000 t en 2023-2024 (**Fig. 1**). L'augmentation des captures semble due à des problèmes liés à la révision des données de captures de l'Indonésie. Il existe de grandes incertitudes quant aux captures de bonitou et il n'existe pas suffisamment d'informations pour évaluer l'effet que ces niveaux de capture pourraient avoir sur cette ressource. Les recherches devraient se focaliser sur l'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données mis en place, la compilation des séries temporelles de prises par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par taille et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).

Avis de gestion. Pour les espèces de thons néritiques et de thazards évaluées dans l'océan Indien (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé indopacifique), il a été estimé, lors des évaluations antérieures, que le RMD a été atteint entre 2009 et 2011 et que F_{RMD} et B_{RMD} ont été dépassés par la suite. Il est à noter que les captures en 2024 étaient estimées à 94 273 t et que les captures estimées de cette espèce ont fortement varié ces dernières années. Cette variation pourrait être due à un problème d'identification erronée de cette espèce entre autres raisons. En l'absence d'une évaluation du stock de bonitou, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les futures captures ne continuent pas à dépasser les captures moyennes estimées entre 2009 et 2011 (19 580 t). Cet avis sur les captures devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une évaluation du bonitou soit disponible. Étant donné que les points de référence basés sur le RMD pour les espèces évaluées peuvent varier au fil du temps, ce stock devrait être étroitement suivi. La Commission doit élaborer des mécanismes permettant d'améliorer les statistiques actuelles en encourageant les CPC à s'acquitter de leurs exigences en matière d'enregistrement et de déclaration pour mieux étayer l'avis scientifique.

Il convient de noter également les points suivants :

- L'estimation du Rendement Maximum Durable du stock de l'océan Indien est inconnue.
- Points de référence limites : la Commission n'a pas adopté de points de référence limites pour les thons néritiques relevant de son mandat.
- Des données précises et cohérentes des séries de captures constituent une condition préalable fondamentale pour l'exécution robuste des évaluations des stocks. Des efforts supplémentaires pourraient s'avérer utiles pour améliorer la fiabilité des données des séries de captures soumises à la CTOI.
- Des travaux complémentaires sont nécessaires pour améliorer la fiabilité des séries de captures de certaines pêcheries si nécessaire. Les prises déclarées devraient être vérifiées ou estimées, le cas échéant, grâce aux connaissances des experts sur l'historique des diverses pêcheries ou par le biais de méthodes statistiques d'extrapolation.
- Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prise par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par tailles et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).

- L'identification de l'espèce, la collecte et la déclaration des données doivent être améliorées de toute urgence.
- Les informations soumises par les CPC en ce qui concerne les prises totales, la capture et effort et les données de tailles des thons nérítiques sont limitées, en dépit de l'obligation de les déclarer. En ce qui concerne les prises de 2022 (année de référence 2021), 50,3% des prises totales ont été entièrement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI, ce qui augmente l'incertitude des évaluations du stock utilisant ces données. C'est pourquoi l'avis de gestion à la Commission inclut la nécessité que les CPC respectent les exigences de la CTOI en matière de données, conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02.

Aperçu des pêcheries

- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2021-2025) :** le bonitou est capturé à la senne (63,5 %), suivi de la ligne (14,1 %) et du filet maillant (13,4%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 9% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : la plupart des captures de bonitou sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (63,7 %), suivi de l'Inde (16,9 %) et de la Thaïlande (8,5%). Les 19 autres flottilles capturant le bonitou ont contribué à hauteur de 11 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

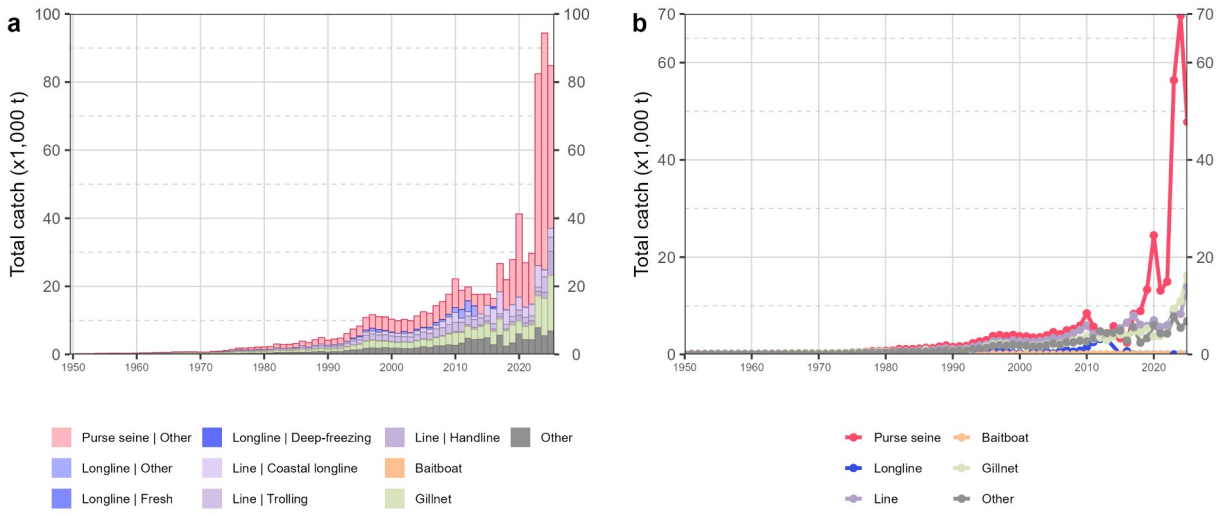


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (t) par groupe de pêcheries pour le bonitou au cours de la période 1950-2025. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

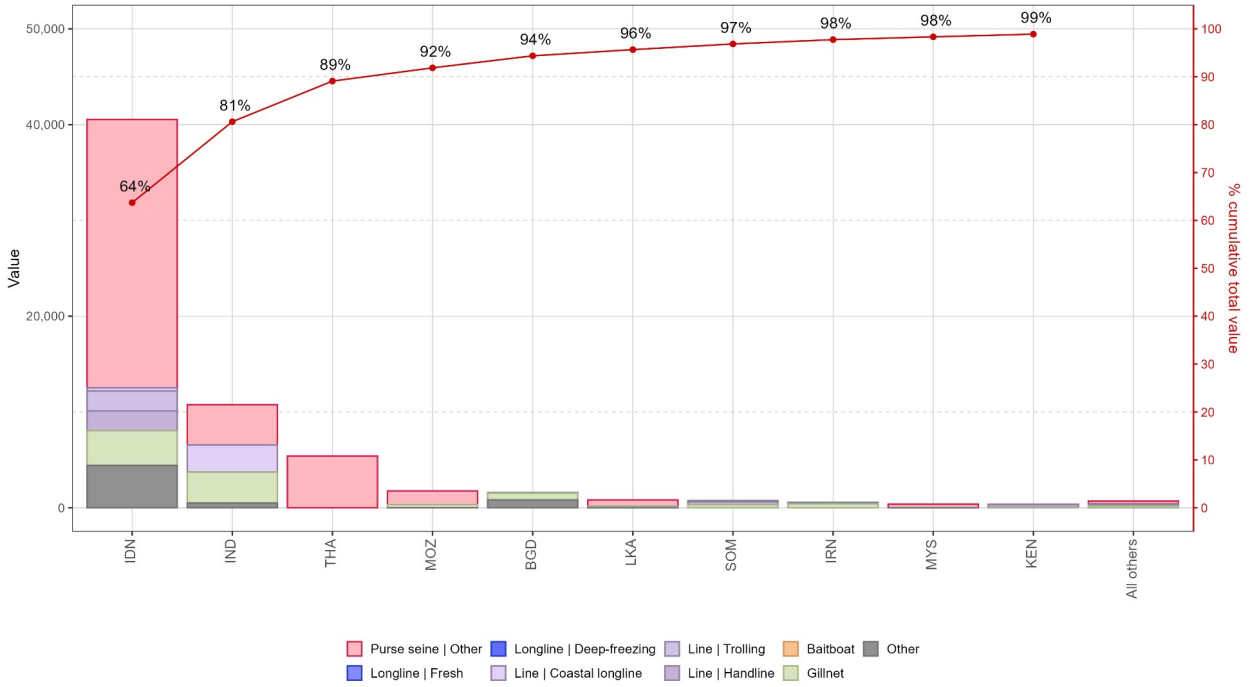


Fig. 2. Captures retenues annuelles moyennes (t) de bonitou, par flottille et pêcherie entre 2021 et 2025, indiquant les captures cumulées par flottille. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.